



Prélèvement à la source dans le secteur public

Ref 8976390

Prélèvement à la source dans le secteur public

Formations courtes

Perfectionnement	2 jours (14 heures)	Paris
------------------	---------------------	-------

Réussir la mise en œuvre du dispositif

Entrée en vigueur de l'imposition à la source le 1er janvier 2019 : les employeurs publics deviennent acteurs du dispositif et doivent assurer le rôle de collecteur de l'impôt sur les revenus versés à leurs fonctionnaires, contractuels ou tout bénéficiaire de revenus. Pour réussir la transition, il est essentiel de maîtriser les échanges d'informations avec la DGFIP et vos agents.

Objectifs

- Appréhender les différentes obligations légales de ses agents
- Maîtriser les risques juridiques liés à une mauvaise gestion pour l'employeur public
- Adapter sa communication interne aux nouveaux enjeux liés à l'imposition à la source

Pour qui ?

Les DRH, RRH, GRH Les directeurs
financiers, DGS Les gestionnaires paie

Prérequis

Code dokélio : 69488

Participer à la gestion RH des agents et de
la paie dans la fonction publique

Compétences acquises:

Piloter la mise en œuvre de l'imposition à
la source dans ses services

Programme

Les enjeux de l'imposition à la source pour le secteur public

- Le calendrier de mise en œuvre de la réforme
- Les étapes essentielles de l'intégration de cette réforme
- Les délais et dérogations
- Les différences entre le secteur privé et le secteur public

S'organiser en interne

Les étapes clés à respecter dans ses process internes

- Savoir organiser vos échanges avec la DGFIP
- Le calcul du taux d'imposition réalisé par la DGFIP
- Réaliser un diagnostic des informations recueillies
- Adapter son logiciel RH et son logiciel paie
- Articuler la mise à jour des données des agents et l'évolution de leur taux d'imposition
- La déclaration par « PASRAU »
- Garantir la confidentialité des données fiscales recueillies

Exercice d'application : traitement de plusieurs situations d'agents en cours d'année

Le champ d'application du prélèvement à la source

- Les revenus concernés par le prélèvement à la source : salaires, traitements, compléments de salaires, autres revenus...
- Le cas des indemnités congés maladie, chômage
- Les revenus exclus du champ d'application de l'imposition à la source
- Traiter le taux du foyer de façon individualisée ou non personnalisés
- Le prélèvement à la source des agents échappant à l'application d'un taux
- Cas du changement d'employeur en cours d'année

Étude de cas : analyse de situations particulières

La responsabilité de l'employeur public

Les sanctions envisagées par l'employeur public et sa responsabilité en cas de manquement

- Faire face à un cas de fraude ou d'omission d'un agent
- Sanctionner l'agent fautif
- Défaillance de l'employeur public : comment réagir en cas d'erreur ?
- La responsabilité pénale de l'employeur
- Les sanctions envisagées

Gestion de la communication

Mener une campagne d'information auprès des agents

- Les informations essentielles à communiquer
- Taux personnalisé ou taux neutre
- Les différentes options possibles en matière de confidentialité des revenus fiscaux
- Gestion du dossier d'un agent en désaccord sur le montant du taux transmis par la DGFIP

La modification de la gestion RH

- Mesurer l'impact du dispositif sur les ressources de vos agents
- Préparer les demandes de justification
- Les modalités de versement de l'impôt à l'État
- Régulariser le montant exact de l'impôt à verser
- Gérer les demandes gracieuses et de délai de paiement
- Reverser les sommes précomptées par erreur par l'employeur public

1260€ HT

Prochaines sessions

Paris

04 et 05 nov. 2019

04-11-2019

05-11-2019

[S'inscrire](#)

[Nous contacter](#)